Projet éducatif 2020-2024

Croc' Vacances

Accueil de loisirs à gestion parentale

Association Croc Vacances

n° DDJS : 069ORG0661

234 cours Emile Zola

69100 Villeurbanne

Téléphone : 07 71 54 08 58

Pour contacter le collège décisionnaire : cd.crocvacances@gmail.com

Rédaction du projet :

octobre - décembre 2019

Période d'application :

2020 - 2024

Table des matières

Pourquoi rédiger un projet éducatif ? 4

Les intentions éducatives 6

Gestion parentale : comment ça marche à Croc Vacances ? 7

Les moyens 9

Les modalités d'accueil des publics 14

Le rythme des vacances 16

Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap 17

Les conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives 17

PROJET ÉDUCATIF 2020 -2024

Pourquoi rédiger un projet éducatif ?

Le projet éducatif se base sur un diagnostic

Il nous a permis de prendre en compte les familles accueillies, leur environnement, leurs ressources, leurs besoins. Villeurbanne est la première banlieue de Lyon. En 2016, 13 024 enfants ont entre 0 et 6 ans et 13 485 enfants ont entre 6 et 14 ans, soit un pourcentage de 17,5% de la population totale. Sur la commune, sont recensés un centre aéré municipal à Chamagnieu et 14 Accueils de Loisirs Sans Hébergement ALSH dont 1 géré par une association à gestion parentale : Croc Vacances.

Croc Vacances est une association à gestion parentale créée en 2009. Sur la Métropole, seuls Croc Vacances et la Mare à Toto se présentent comme accueils de loisirs à gestion parentale. Les parents fondateurs et fondatrices ont voulu impulser **un lieu permettant aux parents de participer à la réflexion et l'élaboration des modalités concernant les temps de loisirs de leurs enfants**. Son projet associatif a été peu à peu bien accueilli sur le territoire car il répond à des enjeux nationaux soutenus par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ainsi qu'à des besoins recensés sur le territoire d'un manque de places en Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Sa rédaction est une obligation réglementaire :

La réglementation concernant les mineurs accueillis hors du domicile parental s'inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce code prévoit, dans son article L 227-4, qu'un projet éducatif doit être établi.

Article R 227-23

Le projet éducatif (...) est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R 227-1. Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les **besoins psychologiques des mineurs**. Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

Article R 227-24

Le projet éducatif **définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation** des accueils et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci. Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

L'article R 227-26 prévoit que le projet éducatif **doit être communiqué aux représentants légaux des mineurs** avant l'accueil de ces derniers ainsi qu'aux agents placés sous l'autorité du ministre de la jeunesse et des sports et du représentant de l'Etat dans le département.

C'est aussi, le moment de rêver une **Utopie Educative.**

De faire un rêve collectif autour des temps de loisirs des enfants accueillis dans notre association, tendre vers un idéal commun.

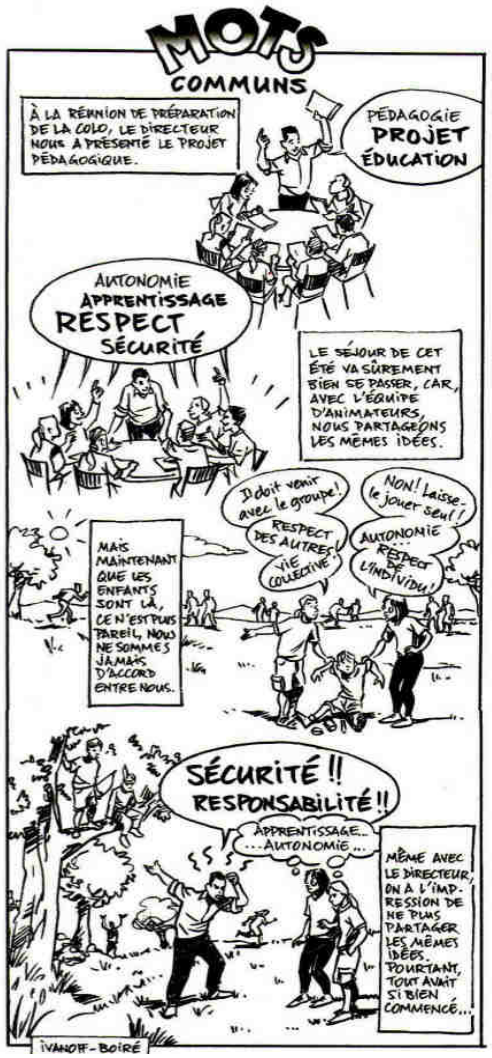

Car de prime abord, tout accueil collectif de mineurs vise la même finalité en utilisant un même vocabulaire : donner un cadre sécurisant, permettant de favoriser l'autonomie des enfants dans le respect de tous et toutes.

Nous voulons que notre projet éducatif serve à décrire nos propres modalités pour aspirer vers cette utopie et à **prendre le temps de définir collectivement** au sein de Croc Vacances ces "mots communs"[1].

Nous voulons que notre projet éducatif traduise notre **volonté politique en s'inscrivant dans notre société contemporaine**. Il a pour but de poser les fondements de cet espace d'accueil collectif à caractère éducatif, déclinés en intentions éducatives, en objectifs avec les moyens mis à disposition pour qu'ils puissent être atteints ainsi que les critères d'évaluation pour avancer et le faire évoluer.

Pour nous, l'accueil collectif de Croc Vacances porte en soi **deux dimensions : l'individu et le collectif**. Un accueil est, tout d'abord, un lieu où chaque personne a une place à part entière, dans un collectif permettant de se construire et de partager des moments de vie.

Nous avons le rêve de construire un centre de loisirs où **cohabite le respect des individualités**.

[1] https://ressources-cemea-pdll.org/spip.php?article848

Les intentions éducatives

Croc Vacances : un lieu de détente, d'écoute, d'éveil, d'échange, d'expression et de création

Le projet éducatif de Croc Vacances développe **trois valeurs fortes** :

- **L'AUTONOMIE,**
- **LA PARTICIPATION**
- **LE CHOIX DES ENFANTS.**

Elles se déclinent autour de **quatre intentions éducatives** :

Un accueil de loisirs pour tous et pour toutes

La volonté de Croc Vacances est de **lever les freins** que certaines familles peuvent rencontrer. Ils peuvent être d'ordre :

- économique (une réflexion autour de la tarification est menée afin d'équilibrer au plus juste possible le prix en fonction du revenu de chaque foyer).
- de composition familiale (une considération particulière est portée lors de la phase d'inscriptions aux fratries ainsi qu'aux familles monoparentales)
- de situation de rupture (des partenariats avec la PMI et l'association VIFFIL-SOS Femmes ont été établis afin d'accueillir des familles en situation fragile)
- de situation de handicaps (des moyens sont conceptualisés afin de mettre en place un accueil inclusif)

L'émulsion d'une vie associative

L'association a le souci de **tisser des liens entre les familles**, de créer des relations entre les différents personnescôtoyant l'accueil de loisirs. Nous pensons que l'émergence d'idées est favorisée lorsque des évènements conviviaux sont organisés. Toute action menée par des enfants ou des adultes peut conduire à la réalisation de projets. Nous souhaitons être vigilents et poser un cadre favorisant cette création. Les liens intergénérationnels, l'échanges des savoir-faire entre les âges est un élément important pour nous. Ainsi la coopération entre enfants, entre adultes et enfants et entre adultes peut permettre de favoriser l'enrichissement mutuel notamment par la mixité des âges et la mixité culturelle.

L'ouverture sur notre environnement urbain

L'accueil de loisirs de Croc Vacances accueille des familles citadines. Une richesse culturelle est à nos portes, à nous de nous en saisir. Nous voulons une ouverture sur notre quartier, Villeurbanne et la Métropole du grand Lyon en prenant en compte les **caractéristiques de son environnement urbain et ses mutations**. Cette ouverture sur notre société passe, selon nous, par un apprentissage des moyens d'expressions déclinés sous toutes les formes. Il nous semble important d'apprendre à communiquer afin de construire une cité, une société apaisée.

Un moment de vacances

Dans cet accueil de loisirs, nous souhaitons que nos **enfants prennent du plaisir**, qu'ils aient envie de revenir. Qu'ils s'y sentent bien et en vacances. Qu'ils aient la possibilité de se reposer, d'aller au maximum à leur rythme au sein d'une collectivité. C'est donc prendre le temps d'organiser ensemble les gestes du quotidien. Nous souhaitons que toutes les personnes du centre prennent plaisir à participer à la réalisation des tâches matérielles. Elles sont souvent vécues comme des corvées. Il nous semble intéressant de réfléchir à leur redonner leurs sens premiers, satisfaire des besoins essentiels à tous individus : créer un repas, décorer un lieu, assainir un espace, confectionner son cocon.

Ce qui nous a conduit à définir les **quatres objectifs éducatifs** suivants :

- Mettre en place une organisation permettant à chacun individu de **trouver sa place**
- Encourager **l'émancipation** de chaque personne en prenant en considération ses besoins et ses attentes
- Favoriser des **relations agréables** entre enfants, entre adultes et enfants et entre adultes
- Faire vivre la notion de **coéducation** afin de créer une coopération entre parents et professionnels de la structure.

Gestion parentale : comment ça marche à Croc Vacances ?

Depuis 2018, le Conseil d'Administration a été remplacé par un Collège Décisionnaire, qui permet une **gestion horizontale et un partage des responsabilités** entre tous les administrateurs et administratrices. Ce Collège Décisionnaire pilote la gestion de l'association. Pour le soutenir dans ses responsabilités, le Collège Décisionnaire a décidé d'une part de **constituer une équipe permanente** et d'autre part de **solliciter les parents adhérents à s'investir** via des aides parentales ou des groupes de travail. Ces instances de réflexions, de réalisations de tâches sont ouvertes à tous les parents qui adhèrent à l'association.

Ses textes de référence sont **les statuts de l'association**, **le projet associatif et le règlement intérieur**. Ce dernier pose les fondements de toutes les actions menées au sein de la structure visant une finalité commune.

Articulation entre l'association et l'accueil de loisirs

Trois projets imbriqués - trois équipes aux missions différentes :
Travailler en équipe de manière coopérative, c'est connaître et reconnaître les missions et les responsabilités de chaque groupe. Le Travail de ces trois équipes s'accomplit par l'assemblage des trois projets de Croc Vacances.
Les membres du Collège Décisionnaire avec l'aide de parents adhérents de l'association conceptualisent le **projet associatif**. Ainsi les parents le rédigent, le font vivre et sont garants de son application et de son évaluation.
Des parents adhérents volontaires accompagnés par la directrice-coordinatrice réfléchissent aux valeurs éducatives de l'accueil de loisirs. Ils rédigent le **projet éducatif**. Le présent projet est rédigé pour 4 ans. L'équipe permanente est garante de son application et de son évaluation.
L'équipe d'animation quant à elle, a pour rôle de réfléchir sur le fonctionnement concret des vacances à venir. En s'appuyant sur le projet éducatif, elle rédige le **projet pédagogique**. Elle organise les modalités de l'accueil pour répondre à court terme aux objectifs éducatifs.

Le règlement intérieur
Le règlement intérieur est un contrat entre les différents individus côtoyant Croc Vacances. Il fixe l'ensemble des **règles de vie** et engage ainsi les enfants, les parents, l'équipe d'animation, l'équipe permanente et les agents de services. Le principe demeure que ce qui n'est pas interdit par le règlement intérieur est permis, si, bien entendu, cela est aussi permis à l'extérieur.

En mai 2019, une mise à jour du règlement intérieur de la structure a été effectuée autour de 6 éléments:

- description de la structure
- modalités de participation des parents
- Modalités d'admission et inscriptions
- Fonctionnement de l'ALSH
- Vie collective
- Assurances

Les partenariats
En 2009, Croc Vacances sollicite l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels **ACEPP Rhône** pour l'accompagner dans le lancement de l'association. Ce partenariat s'est arrêté entre 2014 et 2016. Par le biais de son comptable, l'ACEPP a pour missions d'accompagner la gestion financière de Croc Vacances.

En 2010, Croc Vacances reçoit l'agrément de la **Direction de la Jeunesse et des Sports** et de la **Protection Maternelle Infantile** lui permettant d'ouvrir un accueil de loisirs pour les enfants à partir de 3 ans. Ce partenariat s'accompagne par des formations gratuites et ouvertes à l'ensemble des acteurs et actrices de l'animation de la métropole. Nous pouvons de plus

solliciter par exemple auprès de la DDCSJS un agrément pour accueillir des personnes en service civique, des subventions via les Fonds pour le Développement de la Vie Associative (formation des bénévoles, projets innovants, études)...

Depuis 2010, Croc Vacances s'inscrit dans le Contrat d'Enfance Jeunesse de Villeurbanne. Ainsi un partenariat tripartite est établi entre la Caisse d'Allocations Familiales **CAF du Rhône**, la **Mairie de Villeurbanne** et l'association. La CAF du Rhône et la Mairie soutiennent financièrement l'association par l'octroi de subventions (PSO, FPT) et l'accompagnent dans ses projets successifs. Ce lien est renforcé par les "**Rencontres de l'Enfance**" impulsées par la Mairie de Villeurbanne auxquelles participe activement Croc Vacances. En Juillet 2019 : Journée à Chamagnieu, Croc Vacances a participé à cet inter centres de Villeurbanne. Ce groupe de travail est animé par le responsable Enfance de la ville. Les coordinateurs-coordinatrices des ALSH y sont conviés. Les objectifs de ces temps d'échange sont :

- S'inscrire dans un réseau des acteurs et actrices de l'enfance
- Travailler, réfléchir autour de problématiques communes (recrutement, formation des animateurs-animatrices, implication des familles, projets des enfants…)
- Concevoir un projet commun qui nous rassemble : inter-centres
- Communiquer ensemble autour des actions menées en interne : projets, places restantes

Elle a aussi réactivé son partenariat avec **VIFFIL-SOS Femmes** et avec la **PMI du Grand Lyon** pour répondre à une urgence auprès de familles en situation fragile.
En 2020, un nouveau partenariat est élaboré avec **l'association La Souris Verte** pour former les équipes à accueillir les enfants en situation de handicap, très présents dans l'ALSH (2 à 3 enfants en situation de handicap sont accueillis à chaque périodes de vacances).

Les moyens

Pour répondre à nos valeurs, nos intentions éducatives ainsi qu'à nos objectifs éducatifs, nous avons élaborés des moyens pour le fonctionnement de l'accueil.

Les locaux et espaces utilisés

Pour permettre la gestion de l'association et de ses activités trois adresses sont à différencier au sein de la structure, toutes situées à Villeurbanne.

Le siège social : situé au 234 cours Emile Zola, permet une constance depuis la création de l'association. La mairie met à disposition un système de boite aux lettres pour les associations villeurbannaises, au Centre Culturel et de la Vie Associative, le CCVA. Elle sert d'adresse officielle pour toutes les démarches ainsi que pour recevoir le courrier.

Les bureaux : situés au 150 rue du 4 août 1789, au sein de la pépinière La MIETE, nous louons des bureaux pour permettre à l'équipe parentale et l'équipe permanente d'organiser, de préparer, de piloter les activités de Croc Vacances dont la principale : l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs : situés dans l'école maternelle Jean Moulin au 1 Rue Alfred Brinon. La mairie de Villeurbanne met à disposition une école maternelle de la commune, à chaque ouverture de l'accueil de loisirs. Dernièrement l'école choisie d'un commun accord entre l'association et la mairie est l'école Jean Moulin située dans le quartier des Buers. Cette régularité permet d'établir des projets en partenariat avec les équipes de l'école à moyen terme. Elle permet aussi à l'équipe d'animation de se projeter dans l'aménagement des espaces.

Des temps d'échanges ont été menés en direction de l'équipe permanente et de l'équipe parentale autour des thématiques suivantes :

- **l'activité spontanée, libre, semi-dirigée et dirigée,**
- **le classement des objets ludiques (COL)**
- **et l'aménagement des espaces**

Ces temps de réflexion ont permis de créer 7 lieux définis. L'équipe d'animation choisira les moyens concrets pour sa mise en œuvre et expliquera ses démarches dans le projet pédagogique.

L'Imaginarium : espace dédié aux jeux d'exercice (éveil sensoriel, de motricité) ; aux jeux symboliques (jeux de rôle, de déguisement, de mise en scène, de représentation) et jeux d'assemblage (construction, agencement).

La Fabrique : espace dédié aux jeux d'assemblage (fabrication, expérimentation) ; aux jeux d'exercice (éveil sensoriel, motricité fine, manipulation) et aux jeux d'expression (création, imitation).

La Ludothèque : espace dédié aux jeux de règles (société, réflexion et stratégie, hasard...), aux livres.

La Cuisine Pédagogique : espace dédié aux jeux de fabrication (atelier de cuisine) et aux tâches matérielles (confection du repas pour l'ensemble des personnes du centre de A à Z).

La salle des Doux Rêves : espace dédié au repos principalement (sieste, livres). Certains jeux d'exercice d'éveil sensoriel (yoga, sophrologie, écoute musicale) visant à sensibiliser les enfants au retour au calme et à la gestion des émotions peuvent être proposées dans ce lieu.

La cour des miracles : espace d'extérieur dédié aux jeux d'exercice (motricité) ; aux jeux symboliques (jeux de rôle) et jeux de règles (parcours, expression, adresse et sport).

La salle de l'équipe d'animation : Une dernière salle mise à disposition correspondant à la salle des maîtres est transformée en salle de l'équipe d'animation. Elle sert aux réunions, à l'organisation de certaines activités et à la gestion administrative.

Le budget de fonctionnement

L'association dispose en 2019, de plus de 3 mois de trésorerie. Cette disponibilité est nécessaire pour pallier au décalage de trésorerie et répondre à des faits exceptionnels. Suite à une période financière déficitaire due à un détournement d'argent, les fonds propres ont été reconstitués grâce à un soutien financier des partenaires (CAF, Mairie et DDCS), un prêt RDI (Rhône Développement Initiative) et à une gestion budgétaire très stricte. Un budget prévisionnel est transmis en amont de chaque vacances à la direction de l'équipe d'animation. Il est basé sur une semaine de cinq jours d'accueil de loisirs.

Les **principales dépenses** sont les coûts liés à la **masse salariale et la mise à disposition valorisée des locaux**.

Les **principales recettes** sont les **subventions obtenues auprès de la CAF et de la Mairie** et de la participation financière des familles.

Un travail entre l'équipe parentale et la directrice-coordinatrice embauchée en décembre 2019 a pour objectif de développer différents projets. Nous réfléchissons par exemple à **renforcer l'accueil inclusif** de Croc Vacances, à **consolider la vie associative** et à proposer aux enfants une **alimentation saine, locale et avec du goût**. Nous souhaitons d'autre part investir sur du matériel pédagogique de qualité afin de **poursuivre notre aménagement**. Ce matériel nécessite de prendre en compte les caractéristiques du développement des enfants et d'un accueil de loisirs nomade à savoir un mobilier résistant au montage et démontage, facile à transporter et nécessitant un faible espace de stockage.

La constitution des équipes de Croc Vacances et les modalités de recrutement

Nous pouvons identifier trois équipes :

Equipe parentale constituée de bénévoles adhérents volontaires (personnes élues au Collège Décisionnaire ou investies dans une action ponctuelle).

Equipe permanente constituée de personnes salariées, professionnelles de l'animation, en service civique ainsi qu'en stage.

Equipe d'animation constituée de personnes recrutées sous le Contrat d'Engagé Educatif de manière ponctuelle afin d'assurer le fonctionnement des vacances.

Pour effectuer une passation entre les différentes équipes des rencontres sont organisées en amont des vacances entre des membre de l'équipe parentale et l'équipe d'animation.

Le recrutement de l'équipe d'animation

Le recrutement de la personne salariée de l'association qui aura les missions de direction-coordination est effectué par le Collège Décisionnaire. Conjointement cette personne avec un membre du Collège Décisionnaire recrute l'équipe permanente qui peut-être composé de salarié, stagiaire et service civique. La personne en direction de l'accueil de loisirs recrute l'équipe d'animation. La personne en direction-coordination de l'association peut être aussi en charge de la direction de l'accueil de loisirs cependant leurs missions sont bien distinctes. Les membres de l'équipe d'animation sont recrutés pour effectuer les fonctions définies par les textes réglementaires du BAFA et du BAFD.

De plus, les éléments suivants sont à prendre en compte pour la **constitution de l'équipe d'animation**. D'une part, nous voulons mettre l'accent sur la **formation**. C'est pourquoi l'équipe d'animation est constituée de moitié de personnes diplômées et moitié de personnes non diplômées afin de partager des compétences et offrir des regards nouveaux. Nous souhaitons organiser des temps formatifs ouverts aux équipes d'animation tout au long de l'année.

" Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du Monde"

Paulo Freire

D'autre part, Croc Vacances souhaite **fidéliser les membres de l'équipe d'animation** pour créer des repères entre chaque vacances auprès des enfants.

Ensuite, l'équipe d'animation aura une vigilance toute particulière à proposer des moyens **favorisant les projets d'activités et plus particulièrement ceux à l'initiative des enfants**. Ils seront à inscrire dans le projet pédagogique. Pour favoriser cette approche individualisée, nous souhaitons constituer une **équipe plus importante que les taux légaux d'encadrement** régis par l'Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.

Enfin en signant leurs contrats les membres de l'équipe d'animation s'engagent à **inscrire leurs actions éducatives à l'intérieur du projet éducatif**.

Pour les missions de restauration et d'entretien des locaux, le Collège Décisionnaire ou par délégation une personne salariée recrute un ou une **agent de cuisine pour les midis** des jours d'ouverture de la cantine ainsi qu'un ou une **agent de nettoyage** une fois par semaine pour nettoyer de manière approfondie les sanitaires et les espaces utilisés.
L'équipe d'animation sera en charge d'être vigilante à l'entretien des sanitaires et des espaces utilisées durant la semaine. Ainsi elle peut être amenée à nettoyer ces lieux.

Les temps de concertation pour les préparations des équipes

L'équipe d'animation vacataire se réunit une journée (deux journées pour les vacances d'été) en amont des vacances afin de **préparer les vacances** à venir. Cette journée a lieu en général le samedi précédent l'accueil ce qui permet l'aménagement du centre par l'équipe d'animation et l'équipe parentale. Une rencontre peut être établie avec des parents du Collège Décisionnaire afin de **favoriser la coéducation**.

A l'heure actuelle, le Collège Décisionnaire est la seule instance parentale active au sein de l'association. Nous voulons pour les prochaines années mettre en place des **groupes de travail ouverts aux parents bénévoles**, autour de notions spécifiques : **pédagogie, accueil de personnes en situation de handicap, communication, vie associative, alimentation, mini-camps...** **Donc venez avec vos idées !**

Les modalités tarifaires

La tarification est valable d'une Assemblée Générale à l'autre. Elle comprend le repas de midi et le goûter et varie de 7€ à 23€. Le tarif dépend du quotient familial :

QUOTIENT FAMILIALE	PRIX JOURNÉE
0 / 300	7 euros
301 / 600	7,5 euros
601 / 900	11 euros
901/1200	14,50 euros
1201/1500	18 euros
> 1501	23 euros

Une **réduction de 15%** est accordée pour les autres enfants d'un même foyer fiscal inscrits et présents le même jour. L'adhésion à l'association Croc Vacances est obligatoire par famille, elle est valable pour une année scolaire. **Montant : 10**

euros minimum. Les familles peuvent faire un don à l'association en souscrivant à l'**adhésion solidaire** d'un montant plus élevé que l'adhésion classique.

La définition des horaires d'ouverture

Les jours d'ouverture de l'accueil de loisirs sont **les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis des vacances scolaires** de la zone A à savoir les vacances d'automne, d'hiver, de printemps et les 5 premières semaines d'été sur le mois de Juillet et Août. L'accueil est donc fermé pendant les vacances de fin d'année, des trois dernières semaines d'Août et les jours fériés.

Les **horaires d'ouverture sont de 8h à 18h**. L'inscription est faite à la journée. Un accueil collectif est organisé de 8h à 9h et de 17h à 18h. Un accueil individualisé est possible sur les autres temps de la journée. Il est recommandé aux familles nécessitant ce type d'accueil de se présenter à la direction afin d'organiser ces arrivées et départs spécifiques.

Les outils d'information et de relations avec les familles

Plusieurs outils de communication ont été mis en place par l'association. Ils sont gérés par les membres du Collège Décisionnaire. En 2019, un travail a été amorcé autour de l'évolution de ces outils. En 2020, nous voulons effectuer un travail important autour de la **conceptualisation du site web et la création d'une charte graphique** afin de faciliter la communication avec les familles adhérentes et de rendre l'association plus visible.

- le **site web** : https://sites.google.com/site/crocvacances/ (en cours de refonte).
- la **page Facebook** de l'association https://www.facebook.com/Croc-Vacances-Villeurbanne-1889912924365407/ réactivée en 2019.
- et surtout, le **groupe Facebook fermé** réservé à la communication entre Croc Vacances et les parents adhérents. Ouvert en 2019, il compte actuellement 73 membres.

Les différents projets (associatif, éducatif et pédagogique) sont accessibles aux bureaux et au sein de l'accueil de loisirs durant les jours d'ouverture.
Des **temps de rencontres et de convivialité** (réunion d'informations et d'inscription, café et goûter des parents, repas partagés, stand du vide grenier, l'Assemblée Générale...) sont organisés toute au long de l'année.

Durant la préparation de l'Assemblée Général 2019, le Collège Décisionnaire a émis une volonté de réfléchir autour des modalités déjà mises en place et celles à construire pour **favoriser l'implication des parents dans la gestion de la structure**. Cet objectif est à construire, à coordonner et à évaluer pour les prochaines années.

Les modalités d'accueil des publics

Les parents

Les parents, en inscrivant leurs enfants à Croc Vacances, acceptent le projet éducatif de la structure. Ce projet se veut vivant. Il est une base pour favoriser les échanges. **L'inscription de leur(s) enfant(s) engage les parents à participer au projet éducatif**.
Les adhérents sont des familles villeurbannaises. L'association met l'accent sur l'investissement des familles dans la vie de l'association.
Les heures d'accueil ont été modifiées pour favoriser **un accueil individualisé**. Possibilité est donnée aux familles d'arriver jusqu'à midi. Cette disposition a entraîné de nouvelles contraintes.

Les enfants

Les enfants accueillis sont âgés de **3 à 12 ans**.
L'accueil de loisirs de Croc Vacances fonctionne sur une base de : **GRAND GROUPE / PETITS GROUPES**. Cela signifie qu'un **grand groupe de 40 enfants de 3 à 12 ans** est constitué. Tout au long de la journée il se divise en petits groupes en fonction du pôle d'activités choisi par l'enfant, du projet d'activité, de ses rencontres, de ses amitiés et affinités, de ses besoins (sommeil, temps d'échange, repas)... **Ces petits groupes se transforment et évoluent**. Ainsi un petit frère pourra partager des temps de vacances avec sa grande soeur ; des copains se retrouvaient à Croc ; un enfant pourra commencer sa matinée par la confection d'un origami, poursuivre par la lecture d'un livre et terminer par la construction d'une maison géante. Ce choix de baser l'organisation de Croc'Vacances autour de ce Grand Groupe Petits Groupes est motivé par notre volonté d'accompagner le plus possible les enfants dans la **construction de leurs vacances** au sein d'une collectivité et ainsi qu'il puissent vaquer à leurs envies et leurs besoins dans les possibilités et le cadre qu'ils leur est offert.

Les enfants âgés de 3 à 6 ans ont des besoins spécifiques en fonction de leur âge. Cette période de l'enfance est un moment essentiel pour la construction des enfants. **Ils ont besoin de repères et de limites**. Ils découvrent petit à petit **comment faire seul les actes quotidiens**. A Croc Vacances nous souhaitons les accompagner dans cette autonomie pour qu'ils fassent seuls. Pour permettre cette disponibilité, nous nous efforçons de recruter **une personne diplômé du CAP Petite Enfance**. Par ailleurs, nous avons décidé de renforcer l'équipe afin d'avoir **1 anim pour 6 enfants de 3 à 6 ans**. Un idéal serait pour nous d'arriver à un taux d'encadrement de 1 anim pour 5 enfants de 3 à 6 ans. Notre recherche de financements permettrait d'atteindre cet objectif.

Les enfants âgés de 6 à 12 ans ont d'autres besoins spécifiques en fonction de leur âge. En psychologie cette période est considérée comme la **période de latence**. En règle générale, ils ont assimilé les interdits fondamentaux de la société. Ils sont dans une étape **d'apprentissage de création de projet d'activités**, ils ont la **volonté d'impulser mille idées**, ils sont partants pour tout. L'équipe d'animation devra être vigilante à accompagner leur choix, à construire avec eux le quotidien.

Par ailleurs, pour assurer une vigilance auprès de la vie quotidienne de chaque enfant et afin qu'ils et elles se sentent pris en charge de manière individuelle, nous souhaitons que l'équipe d'animation réfléchisse et réponde aux questions suivantes dans le projet pédagogique :

- **Quelles modalités sont mises en place pour le suivis de la vie quotidienne de chaque enfant ?**
- **Comment s'organise l'équipe pour répondre aux besoins spécifiques des différents âges?**

Le rythme des vacances[2]

L'accueil de loisirs sans hébergement est un lieu collectif qui possède certaines contraintes. Un **rythme soutenu** est souvent vécu par les enfants.

Pour que les journées soient vécues par les enfants comme une période de vacances. Nous avons mis en place **l'accueil individualisé** comme moyen concret.

De plus, l'association Croc Vacances interpellent l'équipe d'animation à poser des modalités favorisant la prise en compte des **différents rythmes des enfants**.

Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

En 2017, malgré notre petite structure qui rassure les parents d'enfants en situation de handicap, certaines situations ont dévoile un manque de préparation de l'équipe d'animation et des membres du Conseil d'Administration à organiser la venue d'enfants en situation de handicap au sein de la structure.

La structure a posé de nouvelles bases sur lesquelles pourront se concrétiser de nouveaux projets portés par les publics et les professionnels. Un des caps retenus est de tendre **vers un accueil inclusif** au sein de la structure afin de développer en chaque personne ses capacités citoyennes dans notre société et d'accueillir les nouvelles initiatives.

Actuellement, l'une des volontés de du Collège Décisionnaire est que les enfants en situation de handicap se sentent inclus-incluses. Pour cela, le fonctionnement de toutes les vacances repose désormais sur des bases communes et explicites. Nous avons décidé de fonctionner autour de la notion de GRAND GROUP / PETITS GROUPES et d'aménager les lieux en des coins permanents d'activités. Ces directives retenues ont pour but de permettre **aux enfants en situation de handicap d'évoluer comme les autres enfants**. Les activités planifiées en groupe de même âge étaient parfois un frein dans l'expérimentation des enfants. Ces **coins permanents d'activités** deviennent des supports pour développer leurs acquis à partir de leurs envies. Et ainsi des **activités autonomes pourront être choisies par chaque enfant, au moment qui lui correspond quelle que soit sa situation**.

Avec l'aide de l'association La Souris Verte nous souhaitons former les équipes de Croc Vacances à **accueillir les enfants en situation de handicap**,

Les conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives

Croc Vacances se veut un lieu de détente, d'écoute, d'éveil, d'échange, d'expression et de création. Il est donc pour nous essentiel que l'équipe d'animation réfléchisse aux modalités des activités physiques et sportives **en favorisant des jeux de coopération en les décrivant dans son projet pédagogique**.

Ainsi, les sports tels que le foot, le basket ou le handball sont pratiqués, mais nous souhaitons qu'ils soient mis en juxtaposition avec d'autres **sports collectifs et inclusifs comme le baskin, le kin-ball, la pétéka**... Pour illustrer nos propos, nous souhaitons emprunter ceux de **Terre des hommes**.

" Lorsque l'on fait des activités avec des enfants, il est très important de comprendre les avantages et les désavantages de la compétition et de connaître les principes de coopération.

" La plupart du temps, les enfants sont exposés à un modèle de compétition, car de nombreuses sociétés fonctionnent selon ces principes, tout comme l'être humain, de manière spontanée. Que ce soit à l'école ou dans les jeux, les enfants ont le réflexe d'être les meilleurs ou de battre l'autre équipe. Tout être humain a une force en lui qui le pousse naturellement à se développer. Il est donc très sain de mettre les enfants dans des situations compétitives où ils doivent atteindre des objectifs et faire des efforts pour dépasser leurs propres limites. La compétition apprend à gagner ou perdre, concept essentiel dans la vie quotidienne. Cependant, il peut y avoir des conséquences négatives lorsque l'objectif se focalise sur des personnes au lieu de se centrer sur l'action. Si le besoin d'être le meilleur et le plus fort prend le dessus sur le respect de l'autre, alors il y a risque d'agressivité et de violence. Il est donc important pour les enfants d'apprendre à respecter l'adversaire, à ne pas utiliser de tactiques agressives et à ne pas avoir peur de la défaite. C'est à l'animateur d'insuffler des réflexes de coopération dès le plus jeune âge, car cela nécessite de l'entraînement.

" Les activités de coopération quant à elles ont de multiples avantages : interdépendance positive entre les joueurs, acceptation des autres sans jugement, stimulation du plaisir et développement du sens des responsabilités et de l'engagement collectif. Chaque personne participe activement, s'amuse et atteint un but, c'est-à-dire «gagne» d'une manière ou d'une autre. Le but de l'activité ou du jeu est de stimuler et de mettre au défi tous les participants pour atteindre un objectif commun.Des recherches scientifiques sur le concept de coopération indiquent que les enfants apprennent mieux en groupe qu'individuellement. Coopérer pour atteindre un but ensemble est fondamental pour le développement d'un enfant. "

Terre des hommes